République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi)
…….
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE, DES BASSINS DE RETENTION ET DES LACS ARTIFICIELS
……..
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés

N°…000234…...MEPNBRLA/DEEC/ncs

Dakar, le …2 mars 2010..

A Monsieur Yvo De Boer
Chef du Secrétariat Exécutif de la Convention Climat

Le Sénégal vous informe, par cette lettre, de son désir d'être associé à l'Accord de Copenhague, après l'adhésion de l'Union africaine.

Le Sénégal confirme sa contribution aux négociations climatiques en cours, et aussi considère que les pays vulnérables du monde, comme le Sénégal, doivent le plus être soutenu dans le cadre de cet Accord. Bien qu'actuellement l'Accord de Copenhague exprime un objectif sur les températures très en deçà du souhait des pays les plus vulnérables, le seuil des 2° Celsius a été retenu. Cet Accord, pour le réchauffement climatique, ne spécifie pas d'objectifs de réductions d'émissions agrégées, ni pour 2020, ni pour 2050, pour les pays de l'Annexe 1 ; l'année de référence de 1990, pour la comparaison de température, n'est pas retenue par tous les pays. C'est un point que le Sénégal voudrait voir être abordé lors des négociations futures. Comme pays Non-Annexe 1 et PMA, le Sénégal en effet n'a aucun objectif de réduction, conformément à cet Accord.

Le Sénégal voudrait finaliser son NAMAS avec une assistance appropriée. Le NAMAS contiendra des actions de réduction dans tous les secteurs. Aussi bien les actions volontaires d'atténuation que d'adaptation seront menées pour assurer que l'on garantisse une planète plus propre et plus sûre à nos générations futures.

De plus, le Sénégal voudrait être assuré que le financement proposé dans l'Accord soit nouveau et additionnel et que les fonds soient accessibles par les pays les plus vulnérables et qu'ils servent aussi bien pour la réduction que pour l'adaptation.
Finalement, le Sénégal voit l'Accord comme une étape politique vers Mexico (2010) et l'Afrique du Sud (2011) et espère que durant ces étapes, qu'un accord concret, prenant en compte des objectifs de réduction des émissions de GES ambitieux et contraignants de la part des pays Annexe 1, accepté par toutes les Parties, soit adopté dans le cadre d'une procédure appropriée de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Climat.

En espérant une mise en œuvre de l'accord, aussi bien que les décisions de la COP 15, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'assurance de ma considération distinguée.

Ndiaye Cheikh SYLLA,

Senegal, UNFCCC Focal Point